



Aux membres de la :

Commission consultative de la recherche
(CCR)

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
tenue le 8 décembre 2022**

Membres présents : Mesdames et Messieurs A. Dreiss (Présidente), E. Abou Mansour, C. Arnold, S. Baume, J. Billieux, M. Bosson, A. Brehmer, A. Camus, C. Cocco, M. Crespo, L. Couto, S. Czellar, Y. Dahhaoui, A. Daley, A-E de Crousaz, M. de Perrot, P. Diaz, E. Doudet, R. Freymond, X. Fry, G. Gilleron, C. Jambé, M. Jendly, S. Jossen, C. Lebrand, L. Lo Bello, T,V. Luong, J. Marewski, N. Minard, S. Mitri, E. Mourtazina, C. Nerny, F. Panese, M-E Perga, M. Pfammatter, J. Randall, J. Richiardi, V. Robert, O. Staub, G. Svanascini, E. Velmezova et C. Wilhem

Membres excusés : Mmes et MM. J-C Graz (Vice-président), F. Allison, C. Bagni, G. Bagnoud, M. Bennani-Chraïbi, S. Buttica, G. Delavy, R. Demolis, Z. El Masbahi, I. Guseva-Canu, W. Halawi, A. Kaufmann, G. King, B. Klaus, A. Ladner, R. Lalive, C. Maigné, D. Picca, A. Schena, A. Schoepfer, J. Stolz, F. Taroni, F. Vallotton, R. Véron et J. Wuarin

Invité-e-s : Mikhaël Salamin (DPO), Thierry Lombardot (DCSR)

Secrétariat : Madame V. Longchamp (PV)

Ordre du jour

1. Communications de la Présidente et adoption du PV du 30 juin 2022
2. Des nouvelles de la Direction : Temps de la recherche, restructuration en cours du FNS et décharges d'enseignement
3. Point d'information sur la Maison du savoir vivant
4. Présentation du nouveau délégué DPO et de son rôle dans la protection des données
5. Cartographie du réseau de soutien à la recherche : état des lieux et comment intégrer les autres services
6. Recherche européenne : participation et soutien



7. Service juridique et PACTT : répartition des tâches

8. Divers

1. Communications de la Présidente

a) Adoption du PV du 30 juin 2022 :

Le procès-verbal du 30 juin 2022 est adopté sans modification.

b) Mot de la Présidente Amélie Dreiss

2. Des nouvelles de la Direction

Avec la Vice-rectrice Estelle Doudet

a. **Temps de la recherche**, il est prévu de repenser la périodicité des congés scientifiques. Le Conseil de l'UNIL a la prérogative de modifier ce point dans le règlement intérieur et vient de mandater la Direction pour leur soumettre des propositions relatives à la réduction du temps entre ces congés scientifiques. La Direction sera occupée dès 2023 sur ce point et notamment sur les implications juridiques et budgétaires de ce changement ;

b. **Restructuration du FNS**

- o Révision des statuts du FNS en cours de consultation dans les HEU (modifications de la structuration interne : refonte du Conseil de fondation et du Conseil de la recherche, nouvelles instances comme l'Assemblée des délégué·es) ;
- o Programme pluriannuel 2025-2028 : disparition des instruments Doc.CH et R'Equip, fusion des Sinergia avec les encouragements de projets. La Direction est en cours de négociation avec le FNS concernant ces changements.

c. **Décharges d'enseignement**

Mesure pour les professeur·es en SHS en lien avec le [projet pilote](#) du programme pluriannuel 2021- 2024 du FNS qui se terminera en 2024. Les MA et les MER ne sont pas éligibles par le FNS, selon [l'annexe 8](#) du règlement d'exécution général du FNS. La Direction a décidé de soutenir les MA et MER de toutes les facultés SHS de l'UNIL, présentant et obtenant un projet FNS, en versant un subside pour décharge de cours de CHF 6'000.- pour une heure horaire par semestre, jusqu'à un maximum de CHF 12'000.- pour deux heures horaire par semestre. La procédure doit encore être mise en place et doit également être validée lors d'une prochaine séance de la Direction.

3. POINT D'INFORMATION SUR LA MAISON DU SAVOIR VIVANT

Présentation de Alexandre Camus, coordinateur MSV (voir annexe :
Annexe1 MdSC CCRdec2022)

Pour mettre en œuvre la Maison du Savoir Vivant (MSV) qui répond à l'un des objectifs stratégiques du plan d'intention et notamment selon l'intention de la Direction formulée le 04.10.2022 (voir pitch de la présentation annexée), AC soumet les principales étapes de consultation envisagées. La FDCA a consulté sa communauté et a établi un panorama en lien avec la MSV : enjeux, ambitions, méthodes originales, partenariats privilégiés, thèmes transverses. Il est prévu que cet exemple soit étendu auprès de toutes les facultés et en l'approfondissant et en l'encadrant mieux avec des questions plus précises. AC pense que la CCR pourrait avoir un rôle et un intérêt à aider le GT à aller vers les facultés et des chercheur·es pour mieux comprendre leurs envies et leurs attentes.

À la suite de la discussion, AC précise que la MSV se distingue des centres interdisciplinaires de recherche (CIR), par une approche plus large, les thématiques n'étant pas pré-déterminées et les projets pouvant être moins imposants. Une cartographie devra être établie afin de déterminer quels pourraient être les partenaires, dans le but d'étoffer le réseau à l'avenir. Le projet est encore en construction et au début de la phase de consultation. Son but est de répondre à plusieurs types d'initiatives. L'avantage du projet est qu'il est destiné à évoluer par étapes successives (selon un processus d'AGILITE). Ce sont les chercheur·es et facultés qui vont construire la MSV. Toutes suggestions sont les bienvenues. Le budget sera débloqué successivement en fonction des projets proposés avec des montants adéquats.

Un mail sera envoyé aux membres de la CCR pour la création éventuelle d'un GT.

4. DPO : nouveau délégué et son rôle dans la protection des données

Présentation de Mikhaël Salamin Data Protection Officer (DPO) (voir annexe : Annexe2 BPDI CCRdec2022)

En 2022, création du Bureau de la protection des données et du droit à l'information (BPDI), à l'UNIL suite à l'évolution dans le cadre législatif, qui est représenté et sous la responsabilité de Mikhaël Salamin. MS est chargé de réunir les conditions nécessaires pour rendre les gens responsables. MS a 4 missions principales :

- Conseiller l'UNIL dans son ensemble (aide à rédiger des contrats types liés au transfert des données par exemple, revoit la conformité d'outils informatiques, accompagne les chercheur·es pour le traitement des données personnelles) ;
- Faire appliquer le droit de la protection des données ;
- Contrôler ;
- Être le répondant pour la protection des données entre l'extérieur et l'intérieur de l'institution, afin de maîtriser la communication et la rendre le plus simple possible dans les temps impartis ;

L'objectif est de développer la connaissance nécessaire pour autonomiser les facultés, les services, chercheur·es en créant un site internet, des exemples de contrats de recherche, des formations.

5. CARTOGRAPHIE DU RESEAU DE SOUTIEN A LA RECHERCHE : état des lieux et comment intégrer les autres services

Pablo Diaz, Service de la recherche

Pour mettre en œuvre le Plan d'intention de l'UNIL, le SR va formaliser le RSR (réseau de soutien à la recherche) et le doter d'instruments de coordination de circulation d'information.

Depuis le printemps 2022, un GT « RSR », constitué de 10 personnes de soutien à la recherche issues des décanats, et coordonné par Claire Arnold et Pablo Diaz a pour mission de :

- 1 : cartographier les ressources de soutien (invariants dans les services et personnes)
- 2 : clarifier/formaliser les processus entre services centraux ou entre entités facultaires et services (p. ex. modalités d'entrée en contact).

Le GT entame des rencontres avec tous les services, qui va se prolonger jusqu'à la production :

- o d'un outil interne pour les personnes de soutien
- o d'un vadémécum à destination des chercheur·es pour naviguer dans les services de soutien à la recherche

6. RECHERCHE EUROPEENNE : participation et soutien UNIL

Présentation de Anne-Emmanuelle de Crousaz et Aurélie Brehmer, Service de la recherche/Euresearch (voir annexe : Annexe3 Recherche-Eu CCRdec2022)

Présentation des personnes au SR chargées du soutien aux projets européens pour UNIL/CHUV : AEC et AB (Pre-award, award and post-award phases) et Eliane Abou-Mansour (reporting post-award). Elles font partie du réseau suisse Euresearch.

Statut de la Suisse : En tant que Pays « tiers non associé », les chercheur·es conservent beaucoup d'options pour participer à des projets européens : soit par des mesures palliatives via le FNS, soit en tant que leader de workpackage dans un projet collaboratif. Dans ce dernier cas, le financement vient du SEFRI, ce qui fait que les partenaires suisses augmentent le budget global d'un projet.

Le Soutien à l'UNIL prodigue des conseils à toutes les phases du projet (composition, préparation des contrats, réalisation) (voir pdf annexé à faire circuler dans les facultés).

Question à la CCR : identifiez-vous des besoins de soutien non couverts, des mesures qui inciteraient les chercheur·es à utiliser davantage les sources de financement européennes ? AEC et AB soumettent les idées ci-dessous, mais sont ouvertes aux propositions, les besoins étant différents suivant les facultés.

- o Accompagnement et relecture scientifique de proposition par des pairs (identification d'un pool de personnes à mandater, p. ex. professeur·es nouvellement retraité·es)
- o Incitatif financier pour préparation de propositions (déplacements, réunions, etc.)
- o Formation bonnes pratiques, gestion de projet

Une question porte sur le soutien aux personnes de l'administration de la recherche qui n'ont pas toujours les informations nécessaires, par exemple pour l'ouverture des fonds (coûts directs d'une part et indirects de l'autre). Eliane Abou-Mansour a constaté ce manque d'information et va élaborer un vadémécum qui sera mis à disposition en 2023.

7. SERVICE JURIDIQUE ET PACCT : répartition des tâches

Présentation de Xuân Fry- SJ, Laura Lo Bello et Simon Jossen - PACCT (voir annexe : Annexe4 PACCT-SJ CCRdec2022)

Les contrats de recherche compris par la Directive 4.1 sont à adresser pour révision ou au PACCT ou SJ suivant le critère de répartition suivant :

- au PACCT (pactt.legal@chuv.ch) s'il y a un partenaire privé (p.ex une entreprise)
- au SJ (service.juridique@unil.ch) s'il y a un partenaire public (p.ex une université)

Une exception : Les Contrats contenant un élément de valorisation (par exemple, un contrat de licence) ou qui font partie d'un projet de recherche déjà traité par le PACCT sont de la compétence exclusive du PACCT.

Le SJ revoit, entre autres, les contrats de consortium pour les projets européens ou financés par le FNS, lorsque les partenaires de recherches sont des partenaires publics et le PACCT revoit notamment des contrats pour des projets financés par Innossuisse. L'unité responsable du traitement suit le dossier jusqu'à sa signature, dans un souci de continuité.

Le PACCT propose aussi des modèles qui peuvent être utilisés tels quels (sans révision par PACCT/SJ) pour les Contrats de confidentialité et les Contrats de transfert de matériel biologique (MTA). Ces modèles fonctionnent bien pour le transfert de matériel vers un partenaire public. Bientôt, une liste de vérification permettra aux chercheur-es de s'assurer qu'un contrat est conforme à ces modèles. Il reste nécessaire de soumettre le contrat au PACCT/SJ si un des partenaires est privé, ou si le modèle proposé n'est pas utilisé.

La directive 4.1 (signature des contrats de recherche) révisée va entrer en vigueur en 2023. Cette révision a pour objectif de clarifier la formulation actuelle et d'adapter les processus à la pratique.

Suite à une discussion, X. Fry précise qu'en principe, tous les contrats doivent être revus/validés par PACCT/SJ, y compris les Data transfer agreement (DTA) et les Mandats de recherche. X. Fry souligne que même si la marge de négociation est parfois réduite, p. ex. pour les mandats émanant d'organisations étatiques, il est possible d'obtenir des modifications de la part du partenaire, surtout si ces points contreviennent à la politique institutionnelle de l'UNIL. Il convient d'être pragmatique quant à la marge de négociation et l'acceptabilité du risque.

La discussion porte sur la charge de travail, le manque de ressources et le délai de réponse qu'impliquerait la révision de tous les contrats par PACCT/SJ. S. Jossen souligne que transmettre les contrats permet aussi au PACCT/SJ de prendre connaissance de la réalité du terrain et d'informer éventuellement les signataires, pas nécessairement dans une optique de négociation. S. Jossen souhaite connaître les besoins des chercheur-es, par exemple en matière de fourniture de modèles, et est prêt à discuter avec les facultés sur ce point.

8. Divers

a. **IRIS : point de la situation et présentation de TVL**

Micaela Crespo et The Van Luong, SR

IRIS (institutional research information system) est le nom du programme de *système d'information pour la recherche* approuvé par la Direction cet été.

Premier projet en cours : migration de Serval vers ce système. Une commission consultative ServalX (CCS, qui deviendra CC-IRIS) a été créée à cet effet.

D'autres fonctionnalités seront peut-être intégrées à IRIS : profil des chercheur·es, fonds de recherche, autres produits de la recherche.

The Van Luong, nouveau responsable système informatique au SR, sera le répondant métier des projets du programme IRIS. Il représente aussi le dicastère recherche en tant que RSI au CI. Il sera dorénavant l'interlocuteur privilégié des facultés et services pour les outils informatiques institutionnels et administratifs.

b. **Réseau de data stewards UNIL : point de situation**

Voir annexe : Annexe5_DCSR-UNIRIS_CCRdec2022

Carmen Jambé, UNIRIS

CJ présente le trio de soutien aux données de recherche : DCSR, faculté, UNIRIS. Une collaboration entre les 3 entités s'est établie grâce à des séances mensuelles (parfois avec RSI et CER).

Les Data stewards (2 ETP) sont maintenant le premier point de contact quand les chercheur·es ont des questions sur les données de recherche (gestion, pérennisation, destruction...).

c. **Ingénieurs de recherche : point de situation**

Thierry Lombardot, DCSR

La DCSR (division de calcul et de soutien à la recherche) offre du calcul sur des clusters, des infrastructures de stockage de données (en vue d'une souveraineté numérique) et du soutien aux chercheurs (e.g. algorithmes, machine learning, Linux, Git, serveur virtuel, web database).

Les nouveaux ingénieurs de recherche (7 ETP) ont été engagés pour 3 ans. À 20% au CI, ils sont présent·es à 80% dans les facultés, pour travailler directement avec les chercheur·es.

Lausanne, le 12 janvier 2023

Docteure Amélie Dreiss

Présidente de la Commission
consultative de la recherche (CCR)

Annexes : ment.